

## Mémo - Inscriptions administratives 2017 – 2018

Effectuez votre inscription intégralement en ligne, payez par carte bancaire en 1 ou 3 fois sans frais, déposez vos pièces justificatives en ligne et consultez l'évolution du traitement de votre dossier en ligne à partir du 18 juillet 2017 – 14h !

### Calendrier

---

Les dates de l'inscription en ligne de l'UFR math-info :

1 <sup>ère</sup> année de Licence	Du 18 juillet au 15 septembre 2017
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année de Licence et licence Pro	Du 18 juillet au 30 septembre 2017
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année de Master	Du 18 juillet au 15 octobre 2017

**Attention ! Au-delà de ces dates limites vous devrez solliciter une demande de dérogation pour inscription tardive auprès du service des études et de la vie étudiante de l'UFR.**

Afin de permettre le traitement de votre inscription dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de procéder à votre inscription administrative avant le début des cours.

### Procédure

---

#### ➤ 1ère Etape : Saisie de l'inscription administrative en ligne

- Vous souhaitez vous inscrire dans l'année supérieure de votre cursus et vous avez validé vos deux semestres : [Réinscription en ligne](#)
- Vous souhaitez vous ré-inscrire, vous êtes en situation de redoublement : [Réinscription en ligne](#)
- Vous souhaitez vous inscrire dans une formation dans laquelle vous êtes accepté après avoir candidaté sur ARIA : [Inscription en ligne pour les nouveaux étudiants](#)
- Vous êtes dans une autre situation (Pastel, transfert, apprenti, DU, autre...), [prenez un rendez-vous](#) (à l'aide du numéro commençant par S) à partir du 18 juillet 2017 pour réaliser votre inscription en présentiel auprès du service de scolarité (calendrier des rdv à partir du 28 août 2017).

Attention, pendant votre inscription vous aurez besoins de :

- **Votre numéro INE ou identifiant national (indiqué sur les relevés de notes du baccalauréat Ou sur vos anciens certificats de scolarité si vous avez fréquenté une autre université française)**  
Si vous n'avez pas de numéro INE (étudiant titulaire d'un baccalauréat obtenu à l'étranger ou ayant suivi un cursus dans un établissement secondaire étranger), un numéro INE vous sera attribué lors de votre inscription. Notez-le et conservez-le précieusement il vous sera le cas échéant utile pour activer votre espace numérique de travail).
- **Votre numéro personnel de sécurité sociale**
- **Votre carte bancaire** (pour le paiement en ligne des droits d'inscription)  
*Attention : Le paiement en ligne doit être effectué dès la saisie de votre inscription administrative. Il n'est pas possible de sauvegarder votre inscription et de revenir payer votre inscription en ligne plus tard.*
- **Votre numéro d'admission post Bac** si vous vous inscrivez en 1ère année de licence de DUT ou de DEUST,  **votre numéro d'autorisation d'inscription (AR\_\_\_)** si vous êtes passé par la procédure de pré-candidature Aria ou  **votre numéro d'étudiant** s'il s'agit d'une réinscription.

---

Remplissez les rubriques avec attention et vérifiez bien les éléments saisis avant de valider votre dossier. Une mauvaise information peut avoir une incidence sur les droits d'inscription à payer et la validation finale de votre inscription.

---

### ➤ **2e Etape : Paiement de vos droits**

Vous pouvez consulter les frais d'inscription 2017 – 2018 sur le site de [l'Université de Strasbourg](#) ou sur le [site de l'UFR Mathématique et Informatique](#)

Plusieurs modes de paiement sont possibles. Toutefois, le **paiement des droits d'inscription en ligne** (en une fois ou 3 fois sans frais) est à privilégier pour sa simplicité, sa rapidité et sa sécurité. Il permet également un traitement plus rapide de votre dossier.

#### **Modes de paiement :**

##### **Inscription intégrale en ligne :**

- Règlement par carte bancaire en 1 ou 3 échéances (**fortement conseillé**)
- Règlement par chèque
- Règlement en espèce (sous certaines conditions uniquement)

**Attention :** le paiement différentiel par chèque rallonge les délais de traitement de votre dossier ! Privilégiez le paiement par carte bancaire en ligne.

##### **Inscription intégrale en ligne :**

- Règlement par carte bancaire en 1 ou 3 échéances (**conseillé**)
- Règlement par chèque
- Règlement en espèce (sous certaines conditions uniquement)

### ➤ **3e Etape : Dépôt des pièces justificatives en ligne**

Le service numérique de dépôt des pièces justificatives (PJWEB) vous permet de déposer en ligne les pièces demandées lors de votre inscription administrative en ligne et de suivre l'état d'avancement de votre dossier.

En cas d'inscription en présentiel, vous devrez déposer vos pièces justificatives au service de scolarité lors de votre rendez-vous.

#### **Connexion :**

Pour accéder au service numérique de dépôt vous devez cliquer sur le lien suivant : <http://wo.u-strasbg.fr/apogee/PJWEB.html> (le service numérique sera ouvert à partir de 18.07.2017)

#### **Pour vous connecter, vous devez saisir :**

- **Votre numéro étudiant**  
*Dans tous les cas : le numéro étudiant vous est indiqué à la fin de votre inscription administrative et vous est envoyé par mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription*  
*Réinscription : le numéro étudiant est indiqué sur votre carte étudiant*
- **Votre date de naissance (en format jjmmaaaa)**

#### **Calendrier de dépôt des pièces :**

Une fois votre inscription en ligne effectuée et la liste des pièces justificatives connue, vous devez déposer vos pièces via le service numérique dans un délai de 2 jours après la saisie de votre inscription.

**Votre inscription ne pourra être validée et votre carte d'étudiant délivrée qu'après le dépôt de vos pièces justificatives.**

---

*ATTENTION ! Une inscription validée tardivement peut entraîner des retards ou difficultés dans certains domaines (versement de la bourse, participation aux examens, inscription pédagogique...)*

---

**IMPORTANT ! Procédure de dépôt :**

- Numérisez les pièces justificatives demandées. Formats acceptés : pdf (sauf pour la photo), jpeg, jpg, png
  - Vérifiez que chaque pièce soit lisible après numérisation. Les pièces jugées illisibles par le service de scolarité seront refusées, et vous devrez en fournir une nouvelle version.
  - La photo d'identité doit respecter les mêmes normes qu'une photo d'identité classique :
  - Fond uni, de couleur claire
  - La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits
  - Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif
  - Le visage doit être dégagé ; les lunettes de vue ne doivent pas masquer le visage
  - Connectez-vous au service, et pour chaque pièce demandée (statut « En attente »), déposez le fichier correspondant. La pièce passera alors au statut « Transmise ».
- Attention :** vous pouvez déposer un seul fichier par pièce justificative. Pour les documents de plus d'une page, veuillez scanner l'intégralité dans un seul fichier.
- Si vous ne disposez pas de toutes les pièces, vous pouvez déposer celles dont vous disposez déjà et vous reconnecter ultérieurement pour compléter le dépôt des pièces restantes.  
Par la suite, le gestionnaire de scolarité validera ou refusera chaque pièce déposée (statut « Validée » ou « Refusée »). En cas de refus d'une pièce, un mail vous sera envoyé avec le motif du refus.

**En cas de difficultés lors du dépôt des pièces vous pouvez contacter le service inscriptions (Hotline)**

---

Du 18 juillet au 15 septembre 2017 vous pouvez contacter le dispositif Hotline  
par téléphone au 03 68 85 60 00  
ou par email à <http://assistance-inscription.unistra.fr>

Horaires : du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00